

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mini-Sol inc.	Numéro de permis 2024013	Date d'inspection Le 30 janvier 2025	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le Domaine		Numéro de téléphone (506) 542-2607	
Adresse 636 rue Principale Petit-Rocher NB E8J 1T7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux - Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance. - Pendant la visite, le ratio est respecté. - L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse. - Dossiers administratifs sont tenus sur les lieux. Des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés chaque mois. - Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre. - Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels. - Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants. - Observations: Lors de la visite, la collation, l'accueil du parent et les jeux libres ont été observer. Pendant les jeux libres, les enfants s'amuse avec des jeux de tables et font des dessins. - Discussions avec l'exploitante concernant les dossiers des membres du personnel.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 janvier 2025

Date

original signé par
Joanne Lanteigne

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 janvier 2025

Date